



Le Code du Travail tué sur ordonnances !

Les 8 ordonnances machiavéliques de Macron Pour soumettre la loi aux patrons

Ne pas jeter sur la voie publique

Belfort, le 07 juin 2017



Ne rien dire aux syndicats qui l'apprendront par la presse !

Macron, tout comme El khomri, préfère taire ses intentions aux représentants des salariés et laisse la presse assurer son service com' (Le Parisien - édition du 5 juin 2017) tout en se défendant d'être la source de ce document . Macron n'avait rien dit aux organisations syndicales le 23 mai dernier...La fourberie continue !

Ordonnance 1 : Négociation d'entreprise plus forte que la Loi !

Tous les thèmes renvoyés à la négociation d'entreprise. Le licenciement inscrit dans le contrat de travail. Contours du CDI et du CDD définis au niveau de l'entreprise !

Ordonnance 2 : Plafonnement des indemnités prudhomales !

C'est Macron 2 le retour. Il s'agit ici de plafonner les indemnités en cas de licenciement abusif pour permettre aux patrons de mieux les planifier à moindre coût !

Ordonnance 3 : Référendum d'entreprise !

Les salariés pourront être consultés à l'initiative de l'employeur pour les accords d'entreprises. Les syndicats sont contournés et les salariés voteront sous pression !

Ordonnance 4 : La fin des accords de branche !

En donnant la primauté aux accords d'entreprise sur tous les thèmes c'est s'affranchir de l'art. 24 de la loi Travail qui permettait de définir un ordre public conventionnel sur notamment 6 thèmes : C'en sera fini du rôle protecteur des branches !

Ordonnance 5 : Disparition par fusion des IRP !

Fusion des instances (CHSCT, DP, CE) en une seule ! C'est moins de moyens, moins d'élus, moins de démocratie pour conquérir de nouveaux droits pour les salariés !

Ordonnance 6 : Moyens du dialogue social ou syndicalisme de service !

Une fois que tout aura fusionné, et qu'il y aura moins de représentants il sera temps d'évoquer le renforcement des organisations syndicales ! Esbroufe !

Ordonnance 7 : Les salariés dans les conseils d'administration !

Inciter, c'est tout ! Un strapontin loin du pouvoir d'intervention proposé par la CGT.

Ordonnance 8 : Assurance chômage confisquée par l'Etat !

L'allocation universelle, c'est surtout la baisse des moyens pour l'indemnisation et le financement par un impôt (la CSG) qui est à craindre.



Le 12 septembre 2017 manifs et grèves

Tous en Lutte POUR un code du Travail du XXI^e siècle !

Toutes et tous concernés, public comme privé!

Union Départementale des Syndicats CGT du Territoire de Belfort

Maison du Peuple - Place de la Résistance et du Général De Gaulle - 90020 BELFORT Cedex

Tél 03.84.21.03.07 / Fax 03.84.26.76.03 E-mail : ud90@cgt.fr Site : www.cgt-belfort.fr